

MOTO CLUB DU LEES

REGLEMENT INTERIEUR CIRCUIT DU PILLOURET

- **PERIODE D'OUVERTURE DU CIRCUIT :**

Samedi, dimanche et jours fériés

FERMETURE TOTALE du 1^{er} OCTOBRE au 15 NOVEMBRE

- **HORAIRES D'OUVERTURE :**

Eté (1^{er} mars au 14 novembre) De 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00

Hiver (15 novembre au 29 février) De 10 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 18 h 00

- **SECURITE :**

Un extincteur à poudre polyvalente ABC, 9 kg sera présent sur le circuit lors des entraînements.

Un membre désigné par le Moto Club du Lees sera présent sur le circuit lors des entraînements.

Aucun véhicule ne peut être présent sur les voies d'accès. Les motos et quads sont interdits sur les chemins communaux.

L'équipement complet est obligatoire (casque, gants, bottes, etc ...) *cf règlement fédéral en vigueur.*

Les visiteurs ne peuvent circuler sur le circuit ou le traverser. Le public n'est autorisé que sur les chemins communaux.

- **SECOURS :**

En cas d'accident, le poste téléphonique fixe se trouve :

Chez Monsieur ESQUINES Robert à Lespourcy (ferme située à 800 m à l'ouest du circuit) tél :

05.59.68.26.28

Le membre du MCL présent possède un téléphone portable.

SAMU : 15 – POMPIERS : 18 – GENDARMERIE : 17 – SECOURS PAR PORTABLE : 112

- **ADHESIONS :**

L'utilisation du circuit est interdite à toute personne non licenciée. L'adhésion résulte du paiement d'une carte à l'année ou d'une carte à la journée.

La licence UFOLEP ou FFM est obligatoire.

- **PUBLICITE :**

Le présent règlement sera transmis à la Préfecture des Pyrénées Atlantiques, à la Gendarmerie, au service incendie.

Un exemplaire est affiché sur le circuit du Moto Club du Lees, un autre sur le panneau d'affichage de la Mairie de Sedze-Maubecq.

- **POINT PARTICULIER :**

Pendant les entraînements, la cohabitation quads / motos est STRICTEMENT INTERDITE pour des raisons de sécurité évidente.

- **RAPPEL :**

Ouverture du circuit pour les quads le 1^{er} et 3^{ème} week-end du mois.

- **EXCLUSION :**

En cas de non respect du présent règlement, le Moto Club du Lees pourra prononcer l'exclusion de toute personne (pilote ou public).

Le pilote est responsable de ses accompagnateurs.

Le moto Club du Lees se réserve le droit de fermer le circuit ou de mettre fin à un entraînement, pour toute cause pouvant mettre en danger la sécurité des pilotes (exemple : intempéries)

En cas de non respect du présent règlement le Moto Club du Lees se désengage de toute responsabilité.

Fait à Sedze-Maubecq

Réunion du bureau le 21 janvier 2011

MOTO CLUB DU LEES
Le Président,

